



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié, le 19 mai 2026

Sont présents : M^{me} Nathalie Wilson, conseillère
M^{me} Catherine Larose, conseillère
M^{me} Juliette Rochman, conseillère
M^{me} Caroline Quesnel, conseillère
M. Michel Berichon, conseiller

Ainsi que : M^{me} Vanessa Beaulieu, Greffière adjointe

Sont absents : M^{me} Audrey Caza, Directrice générale
M. Élie Forest, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire, Charles Meunier.

Les résultats des votes indiqués au présent procès-verbal excluent le vote du président, à moins d'une mention différente à l'un de ceux-ci.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée à 17 h 31.

Constatation que l'avis de convocation a été signifié tel que requis

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil constatent et confirment que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dressé et signifié à tous les membres du conseil.

2026-05-167

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Charles Meunier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation que l'avis de convocation a été signifié
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Octroi de contrat – Services de patrouille relativement aux restrictions d'utilisation de l'eau
5. Période de questions allouée aux citoyens sur les sujets de l'ordre du jour
6. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié, le 19 mai 2026

2026-05-168

Octroi de contrat – Services de patrouille relativement aux restrictions d'utilisation de l'eau

CONSIDÉRANT l'avis de sécurité public diffusé et publié le 14 mai 2026 concernant l'état de la situation sur l'alimentation en eau potable sur le territoire de la Ville de Rigaud (ci-après la « Ville ») ;

CONSIDÉRANT l'avis public en vigueur depuis le 15 mai 2026 concernant les restrictions et prohibitions sur l'utilisation de l'eau sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une surveillance accrue du territoire afin de faire respecter les mesures d'urgences en vigueur et de préserver les réserves d'eau potable ;

CONSIDÉRANT l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* et le *Règlement numéro 409-2024 portant sur la gestion contractuelle* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite retenir les services d'une firme externe afin d'effectuer des patrouilles et d'assurer l'application de la réglementation municipale applicable ;

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de service permettant une mise en opération immédiate de services de patrouille ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Charles Meunier et résolu :

1. D'autoriser l'octroi du contrat au montant total de 20 674,80 \$, et ce, avant toutes taxes applicables, selon l'offre reçue à l'entreprise Sûreté Protec inc. ;
2. D'autoriser les personnes physiques à l'emploi de Sûreté Protec inc. à effectuer des patrouilles sur le territoire de la Ville et à émettre, le cas échéant, des constats d'infraction à toute personne contrevenant à l'avis public affiché depuis le 15 mai 2026 concernant les restrictions et prohibitions sur l'utilisation de l'eau, conformément à la réglementation municipale applicable ;
3. DE confirmer que le présent contrat est effectif rétroactivement au 15 mai 2026, malgré son adoption par le conseil municipal lors de la présente séance ;
4. D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Période de questions allouée aux citoyens sur les sujets de l'ordre du jour

Le maire, Charles Meunier, invite les personnes intéressées à poser des questions sur les sujets de l'ordre du jour.



Ville de Rigaud

**Procès-verbal de la séance extraordinaire
tenue au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud
Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié, le 19 mai 2026**

2026-05-169

Clôture de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Charles Meunier et résolu que la présente séance soit clôturée 18 h 23.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

- Je, Charles Meunier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

- Je, Charles Meunier, avise la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Charles Meunier, Maire

Original signé au livre des PV

Charles Meunier
Maire

Charles Meunier
Maire

Original signé au livre des PV

Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe